



# **Séance du Conseil intercommunal du Conseil régional**

**Procès-verbal** de la séance du Conseil Intercommunal  
du **10 décembre 2008** à Gilly

La séance débute à 20 heures. La salle étant grande, un micro est installé. Le Président **Eric Hermann** souhaite la bienvenue à chacune et à chacun. Il salue particulièrement les communes invitées : Nyon, Rolle, Bassins, Essertines, Crans et Bursinel. Il propose ensuite de passer directement à l'appel.

## **1) Appel**

30 communes sont présentes

Borex, Coinsins, Eysins, Givrins, Luins, Marchissy, Mont-sur-Rolle, La Rippe et Vinzel se sont excusées.

Le Comité de direction propose de décaler le point 13 en l'intégrant dans le point 7 afin de permettre aux communes invitées d'assister à la présentation du concept de la patinoire régionale de St-Cergue dans le cas où elles ne veulent pas suivre l'ensemble de la séance. L'annonce des futurs préavis fera l'objet du point 13.

## **2) Approbation de l'ordre du jour modifié**

Il n'y a pas de remarques quant à cet ordre du jour modifié.

## **3) Approbation du PV de la séance du 2 juillet 2008 à Marchissy**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

## **4) Assermentation**

Le Président a le plaisir d'accueillir les nouveaux membres qui vont être assermentés.

Après lecture du serment, l'assemblée procède à l'assermentation des délégués et suppléants suivants : Messieurs Jean-Pierre Friedli (Begnins), Philippe Germain (St-George), Gottlieb Dübler (Commugny), Frédéric Mani (Dully).

## 5) Communications du bureau du Conseil Intercommunal

Le Président lit la lettre de démission de Monsieur **Stéphane Natalini** qui a accompli 7 ans en tant que membre du CODIR. Il informe ensuite l'assemblée que le bureau du Conseil rencontre un gros problème au niveau de la remise des rapports des commissions. Ils arrivent en effet toujours au dernier moment et certaines municipalités désirent en parler en séance avant le Conseil, ce qui n'est actuellement pas possible. Par conséquent, le nouveau règlement prévoit le dépôt des rapports dix jours avant la séance. Il prie les commissions d'en tenir compte à l'avenir.

## 6) Election d'un nouveau membre au Comité de direction

Le Président Hermann attend des propositions. Monsieur **Hector Chambaz** propose une candidature de Jura/Lac qui, comme Monsieur Natalini, pourrait représenter le haut du district. Il s'agit de Monsieur **Serge Beck**, syndic de Le Vaud. Aucune autre candidature n'étant proposée, le président demande à M. Beck s'il accepte ? C'est le cas et il est chaudement applaudi. Il est alors procédé immédiatement à son assermentation.

## 7) Communications du comité de direction (CODIR)

La parole est donnée au Président du CODIR, Monsieur **P.-A. Romanens** qui souhaite la bienvenue aux deux nouvelles communes qui ont demandé leur adhésion. Il s'agit des communes de Rolle et de Longirod. 41 communes sont maintenant membres du Conseil régional. Il salue ensuite la présence de Madame Giroud qui va s'occuper, dès le début janvier, de la mise au point finale au niveau rédactionnel du Règlement du Conseil intercommunal du Conseil régional.

Monsieur **Romanens** passe la parole à Madame **M.-J. Semadeni** qui rappelle l'invitation qui a été envoyée aux communes pour le 17 décembre 2008 dès 18h30. C'est la première fois que le Conseil régional attribue un prix culturel et celui-ci sera remis à un musicien. Un apéritif dînatoire est prévu à cette occasion. Monsieur **S. Natalini** a encore quelques informations concernant le Tourisme avant de passer le témoin à Serge Beck. Premièrement, le contrat de prestations a été un gros travail dans sa préparation pour la commission Tourisme. Son rôle était d'élaborer et de définir la politique touristique de la région dans le respect du patrimoine. La commune de St-Cergue, la Ville de Nyon et le Conseil régional vont signer un contrat de prestations avec Nyon Région Tourisme. Le but de ce contrat étant de définir les conditions du partenariat et les différentes missions puis fixer les objectifs. L'information indispensable auprès des communes est un des objectifs importants car ce domaine est relativement abstrait pour l'ensemble des communes. Monsieur **P.-A. Romanens** insiste sur la coordination de la communication. Chaque dossier demande une communication et il n'est pas sain de communiquer dans tous les sens. Le Conseil devra en effet se pencher sur ce sujet dans le courant de l'année prochaine ; un dossier est en préparation sur cette coordination et il fera l'objet d'un préavis. P.-A. Romanens introduit ensuite un sujet important, l'espace de glace de Saint-Cergue. Il y avait une patinoire à St-Cergue aux Cheseaux. Pour en parler, il passe d'abord la parole à M. **S. Natalini** qui est bien évidemment le premier concerné. Il est important de préciser que sur le plan historique, il y avait deux patinoires, celle des Cheseaux, mais aussi celle de l'Observatoire. Aujourd'hui, la commune de St-Cergue n'a bien sûr pas les moyens d'investir seule dix millions dans une telle infrastructure régionale, c'est pour cela qu'elle a fait appel à la région. Le lieu envisagé se trouve au centre du village, au Vallon.

Monsieur **P.A. Couvreu** informe qu'une étude de faisabilité a été demandée pour la réalisation de cette patinoire. Dans le même temps, une autre étude a également été demandée pour la patinoire de plaine de façon à pouvoir étudier les deux rapports simultanément. Les deux projets sont complémentaires et les bassins de population, après étude, permettent les deux réalisations.

Monsieur Couvreu donne ensuite force de détails quant au projet de St-Cergue, notamment au sujet de la réalisation, du financement ainsi que du timing de déroulement du projet. Il informe qu'une documentation parviendra à chaque commune. Les documents PDF résumant l'exposé sont joints et font partie de ce PV

Monsieur **P.A. Couvreu** conclut en demandant de réserver la date du 28 janvier 2009 pour les loisirs. C'est la troisième fois que ces joutes sportives se dérouleront.

Le président remercie Monsieur Couvreu et les différents intervenants pour cette présentation documentée et passe au point No 8 de l'ordre du jour.

### **8) Préavis No 44-08** Complément au préavis No 33-07 relatif à l'aménagement des nouveau locaux.

Le président passe la parole à **M. Georges Binz** rapporteur de la commission de gestion/finances pour la lecture de son rapport dont la conclusion demande de bien vouloir autoriser le crédit complémentaire de CHF 80'000.00 pour couvrir, avec le montant déjà accordé de CHF 130'000.00, l'ensemble des frais d'aménagement des nouveaux locaux du Conseil régional.

Eric Hermann ouvre la discussion. Personne ne désirant intervenir, le président passe alors au vote. **Le préavis est accepté à une large majorité (un refus, trois abstentions)**

### **9) Préavis No 45-08** Soutien financier de CHF 263'000.00 pour la contribution 2008-2010 du Conseil régional aux études du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Le président repasse la parole à la commission gestion/finances pour son rapport. **M. A. Nicolas** rapporteur, conclut à la recommandation d'accepter le crédit demandé. M. Hermann passe ensuite au porte-parole de la commission ad hoc, **M. G. Produit**. La commission conclut également à l'unanimité à l'acceptation de ce préavis. M. Eric Hermann ouvre alors le débat. **M. J.-J. Brugger** de la Commune de Prangins souhaite que l'on utilise la même dénomination pour la route de distribution, à savoir Eysins-Nyon-Prangins et non seulement Nyon. **M. G. Cretegnny** répond qu'il va voir ce qu'il est possible de faire. Il rappelle que les documents sont déjà partis à la Confédération. Au niveau régional, il est clair que la dénomination est telle que citée par M. Brugger. Personne ne demandant la parole. Il est alors passé au vote. **Le préavis est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **10) Préavis No 46-08** Soutien financier de CHF 50'000.00 pour l'étude du redimensionnement et de la relocalisation de la Ballastière et de la plateforme rail-route.

Le président passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc **M. S. Beck**. La conclusion invite le Conseil à adopter le préavis 46-08 avec l'amendement ajoutant les mots « et de la plateforme rail-route » qui vise à compenser une omission dans les conclusions du préavis. La commission gestion/finances, par son rapporteur **M. A. Nicolas**, conclut à la recommandation d'accepter le crédit demandé. La demande d'amendement est largement appuyée. Le président ouvre alors la discussion. **M. C. Gorgerat** souligne l'importance de la relocalisation. Il faut que tous les services soient consultés pour que ce soit applicable. **M. P. Stämpfli** lui répond que le Conseil désire aller rapidement de l'avant et qu'il est bien clair que tous les paramètres seront étudiés pour que la relocalisation soit applicable. **M. J. Ansermet** trouve que cette étude est au centre ville. Il est évident qu'elle est au profit des deux parties, main tendue entre la ville et la région. **M. J.-J. Brugger** a une remarque. La Commune de Prangins aimerait être associée à la démarche et elle désire recevoir certaines assurances. **M. P. Stämpfli** invite volontiers les communes qui le désirent à participer au Comité de pilotage. **Mme R. Schoch** s'étonne que l'on demande CHF 50'000.00 dans le titre du préavis alors que la conclusion parle de CHF 49'500.00. **M. P. Stämpfli** explique qu'il s'agit d'un « bogue » et il s'en excuse. Personne ne demandant plus la parole, le président passe au vote, **le préavis amendé est accepté à une large majorité, un refus.**

## 11) Préavis No 47-08 Soutien financier de CHF 40'000.00 pour la réalisation de la réorganisation des lignes de bus de la région.

Le président passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc **M. Ph. Parmelin** qui conclut à la demande au Conseil d'adopter le préavis 47-08. La commission gestion/finances, par son rapporteur **M. A. Nicolas**, recommande également d'accepter le crédit demandé. Il précise en outre que, pour le bogue du préavis précédent, la commission l'avait signalé et on lui avait promis d'apporter la correction en vue de la séance de ce soir. Le président ouvre alors la discussion. **M. D. Dumarthey** assure d'emblée qu'il fait confiance au CODIR quant à la prise en compte du schéma directeur de l'ouest-rollois. Il demande cependant comment vont être gérées les priorités ? **M. P. Stämpfli** lui répond qu'il ne sait pas encore comment seront gérées les priorités par le mandataire. Les représentants de chaque périmètre ont envie d'aller vite mais il faudra travailler par secteurs. **M. J.-J. Brugger** croit savoir que dans la réorganisation, la ligne 31 ne devrait plus passer par l'Hôpital psychiatrique de Prangins alors qu'un agrandissement de celui-ci est prévu. Ce serait une erreur car il s'agit d'un hôpital cantonal. La commune de Prangins pourrait s'associer à ce préavis pour autant qu'elle ait l'assurance que cette problématique soit prise en compte. Il ne faudra pas nous dire après que c'est trop tard. **M. P. Stämpfli** en prend note mais il ne peut pas prendre de décision tant que l'étude n'est pas commencée. Il est bien clair que ce problème sera repensé et discuté. **M. Ch. Müller** emboîte le pas de son collègue Dumarthey en rappelant également que l'Est-rollois existe aussi et que l'urgence est également de mise. Il est vital de sortir du cadre pour trouver les meilleures solutions. Cette région ne doit pas être laissée comme un « No man's land » de transports. **M. P. Stämpfli** assure que le CODIR va travailler avec les représentants qui seront désignés par les communes. Cette région n'a en effet pas de schéma directeur. **M. J. Ansermet** signale à son tour qu'une priorité doit aussi être accordée à la région Asse-Boiron, mais ceci n'est pas l'objet de son intervention. Il rappelle la motion Feller à propos de mettre des personnes dans les bus scolaires. Ce n'est peut-être pas une solution mais il faudrait que ceci soit pris en compte dans la réflexion. **M. P. Stämpfli** est conscient que les transports scolaires coûtent très chers et c'est bien pour tenter de diminuer ces coûts qu'il y a cette nouvelle étude. Il ne reste plus que l'avis de la Terre Sainte et c'est **Mme R. Schoch** qui insiste pour que cette étude se fasse le plus rapidement possible, notamment au niveau de la nouvelle ligne de bus Gex-Divonne-Coppet. La Commune de Commugny souhaite particulièrement cette ligne et pourra également se prononcer sur la grande ligne transfrontalière. **M. P. Stämpfli** en prend acte et rassure tout en exprimant sa satisfaction qu'il n'y ait pas quinze périmètres. Personne ne demandant plus la parole, le président passe au vote, **le préavis est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

## 12) Préavis No 48-08 Budget 2009.

Le président passe la parole au rapporteur de la commission gestion/finances **M. G. Binz**. En conclusion, la commission propose d'approuver le budget tel que présenté. Elle demande cependant d'ajuster le budget 2009 par l'amortissement supplémentaire du patrimoine administratif dont il faut tenir compte suite à l'approbation des préavis ci-avant. Elle propose que ce budget corrigé soit envoyé avec le procès-verbal. **M. B. Penel** reconnaît que les trois derniers préavis ne sont pas inclus. Ceci amènerait en effet un déficit budgétaire mais le résultat ne serait pas modifié. Il y a un fonds d'investissement suffisant et, le cas échéant, l'amortissement des montants de ces trois préavis serait pris sur ledit fonds d'investissement. Quant à la modification des montants après que le budget ait été accepté ce soir, ceci ne paraît pas souhaitable. **M. G. Binz** se rallie à cet avis ; cette recommandation était surtout faite pour attirer l'attention. **M. D. Collaud** demande premièrement si, dans le budget, la participation des communes comprend la commune de Rolle et combien de communes sont comprises ? Deuxièmement, il aimerait connaître, pour les affaires culturelles, le détail qui justifie la différence entre 2008 et 2009. **M. B. Penel** lui répond que, sur le plan financier, le nombre d'habitants est plus important que le nombre de communes puisque la participation est perçue par rapport au nombre d'habitants. Rolle a été prévue dans le budget. Quant aux montants attribués aux différents secteurs du dicastère des affaires culturelles, M. Penel donne une énumération exhaustive de chaque montant pour chaque secteur. Madame **M.-J. Semadeni** apporte un complément en précisant qu'un montant plus important a été prévu pour les écoles de musique, notamment pour l'école de musique de Rolle et suite à l'arrivée des nouvelles communes.

**M. A. Nicolas**, au nom de la commission de gestion/finances, propose un amendement pour avoir une cohérence en incluant dans le budget l'amortissement sur cinq ans des préavis no 45, 46 et 47 (20% pour 2009) et de faire parvenir le budget corrigé avec le PV de la séance. Cet amendement est largement approuvé par l'assemblée. **Mme R. Schoch** revient sur les imputations internes et demande à M. Penel de bien vouloir expliquer à nouveau ce que cela implique. Ce dernier répond qu'il s'agit des charges pour le fonctionnement de l'administration, la part des chefs de projet en fonction des différents dicastères (culture, transports, urbanisme, etc.), la part salariale moins les différents subsides. Il énumère les différents montants imputés. **M. J.-J. Brugger** demande des explications concernant l'augmentation dans le poste de la promotion économique régionale. **M. U. Perren** lui répond qu'est prévue la mise en place de plateformes de communication pour l'explication des différents projets. Monsieur **S. Natalini** tient encore à donner une explication complémentaire quant aux offices du tourisme dont une contribution de CHF 24'000.00 a été prévue au profit de l'Office du tourisme de Rolle. La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote, **le préavis amendé est accepté à l'unanimité.**

### 13) Dépôt de préavis futurs

Monsieur **P.-A. Romanens** annonce un repos relatif. Il y aura bien sûr le préavis concernant le Règlement du Conseil intercommunal. Quant au préavis communication, il est en cours d'élaboration et il n'est pas sûr qu'il soit prêt à fin janvier en vue du Conseil du mois de mars. Le président rappelle qu'une commission ad hoc de trois membres a déjà été constituée lors du conseil précédent. **Madame Florence Golaz** trouve dommage que, pour un tel règlement, la commission ne soit que de trois membres. Elle demande deux membres supplémentaires. Après insistance du président Hermann et attente infructueuse de noms proposés, Madame Golaz se résigne hélas à retirer sa proposition; la commission restera par conséquent de trois membres.

### 13) Prochaine séance du Conseil intercommunal

Le président Eric Hermann communique les dates des prochaines séances fixées en concertation avec le CODIR. Celles-ci auront lieu le 5 mars, le 30 avril, le 24 juin, le 10 septembre, le 5 novembre et le 17 décembre. Elles seront bien évidemment confirmées au fur et à mesure. Le président demande aux communes intéressées à recevoir le Conseil intercommunal pour les prochaines séances de bien vouloir s'annoncer auprès du secrétaire.

### 14) Propositions individuelles et divers

Le bureau n'a reçu aucune proposition écrite. Le président demande s'il y a des interventions dans les divers ? **M. D. Collaud** a deux remarques. Il demande premièrement à ce que les délégués reçoivent les préavis au moins trente jours avant la séance et que les noms et coordonnées des commissaires soient mentionnés afin de pouvoir leur poser des questions le cas échéant. Il souhaite également que le « timing » et les délais figurent dans le règlement qui est en réflexion actuellement. Il serait aussi agréable de connaître les noms des délégués ainsi que le nombre de voix qu'ils représentent. La deuxième remarque concerne les taxes de séjour dont le règlement comporte des erreurs de jeunesse. Il demande sous quelle forme il va être corrigé du moment qu'il a été approuvé par toutes les communes. Monsieur **S. Natalini** précise que les communes vont faire part de leurs remarques au moyen d'un questionnaire. Les réponses seront étudiées mais pas tout de suite, il est important de prendre un peu de recul et de bien collationner toutes les réponses avant d'apporter les modifications. Monsieur **P.-A. Romanens** rappelle les six dates des séances prévues en 2009 tout en laissant entendre que probablement certaines seront supprimées. Il faut en tout cas compter avec 4 séances sûres. Il souhaite ensuite la bienvenue à Serge Beck appelé à remplacer S. Natalini et il se réjouit de collaborer avec lui dans le futur. Mais avant l'occupation de ce siège, il faut d'abord que M. Natalini le libère !

P.-A. Romanens s'adresse alors à S. Natalini en rappelant son charisme extraordinaire et son énorme activité durant 7 ans, en commençant par l'ARN devenue Conseil régional par la suite. Il le remercie ensuite chaleureusement pour sa gentillesse et son bon sens en soulignant que « S. Natalini » a été le pilier du tourisme dans la région, ceci en rapprochant les différentes communes. « Grazie »! Suit toute une apologie de « Stefano Natalini », natif de « Santa-Cergue » (saint italien patron du tourisme) ! Avec émotion et beaucoup d'humour, P.-A. Romanens poursuit ses louanges, en partie en français, en partie en italien, sans aucun complexe face à un « Dante, Chiabrera ou Pavese ». (Le cahier des charges du secrétaire n'en impose heureusement pas la traduction pour le PV). Il termine en lui souhaitant bon vent, bonne suite et en lui remettant une petite attention, un week-end avec Madame à Neuchâtel. **S. Natalini**, très touché, remercie l'assemblée, le CODIR et toutes les personnes avec qui il a eu l'occasion et le plaisir de collaborer durant toutes ces années.

Le président cède ensuite la parole à **M. D. Dumarthey** syndic du lieu qui, après une brève présentation de Gilly, sa commune, invite l'assemblée à déguster quelques produits locaux...

Monsieur Hermann souhaite la bonne année à chacune et à chacun et il lève la séance, il est 22h10.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président

Le Secrétaire

Eric Hermann

Charles Lambelet

Arzier, le 10 janvier 2009